



L'Assemblée bourgeoisiale se déroule dans la salle de gymnastique communale.

Le Vice-président M. Sébastien Menoud ouvre la séance à 19h00, il salue les participants, informe que l'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public et par diffusion d'un tout ménage aux concitoyennes et concitoyens.

Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et présentation de l'ordre du jour
2. Nomination de scrutateurs
3. Présentation et adoption du budget 2018 de la bourgeoisie
4. Divers
5. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Nomination de scrutateurs

Sont désignés par l'Assemblée : Mme Stéphanie Lipawsky Pont et M. Mathieu Carruzzo.

3. Présentation et adoption du budget 2018 de la bourgeoisie

Le Vice-Président présente et commente les budgets bourgeoisiaux 2018.

Charges de fonctionnement	Fr 17'450.-
Revenus de fonctionnement	Fr 8'984.-
Excédents de charges	Fr 8'466.-

Dépenses d'investissements	Fr.
Recettes d'investissements	Fr.
Diminution de la fortune nette	Fr. 8'466.-

Aucun investissement n'est prévu pour 2018.

A l'issue de la présentation, Sébastien Menoud invite l'assemblée à faire part de ses questions éventuelles.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le Vice-président soumet au vote l'approbation du budget 2018 de la bourgeoisie.

L'assemblée, par voie de main levée, à l'unanimité moins 1 voix, accepte le budget 2018 de la bourgeoisie tel que présenté.

4. Divers

M. Sébastien Menoud présente à l'Assemblée au moyen de photos et de plans, la situation des parcelles propriété de la Bourgeoisie de Vex sises sur la Commune de Sion. Ainsi qu'il l'a précisé lors de la présentation du budget, il rappelle que l'exploitation de ces parcelles fait l'objet d'un contrat de bail à loyer avec la Cave Dubuis-Rudaz.

5. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

M. Menoud donne lecture du procès-verbal minute à l'assemblée bourgeoisiale qui vient de s'achever. Enfin, il soumet ledit procès-verbal au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 23 novembre 2017 ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

Vex, le 23 novembre 2017/mab

Le Vice-Président
Sébastien Menoud

La Secrétaire
M-France Bovier